Choix d'université

Par **jhon**, le **15/06/2016** à **05:01**

Bonjour, je suis diplômé d'une licence de droit obtenue dans une petite fac, je suis en face d'un dilemme. J'ai été accepté dans un master de droit pénal à Montesquieu et dans un master de droit des affaires à Paris 10. J'ai vu qu'il y a du bon et du mauvais dans les 2 facultés, donc je m'en remet à vous pour savoir ce que vous aurez choisis à ma place.

Par **MrZoG69**, le **15/06/2016** à **12:20**

Bonjour,

Le choix est pourtant simple. Ne réfléchissez pas en terme de facultés mais plutôt selon le domaine qui vous intéresse. Le droit pénal et le droit des affaires, ce n'est quand même pas pareil... Demandez-vous quel est le domaine qui vous convient le mieux et allez-y. Ne raisonnez pas en terme de prétendue renommée des facultés.
Une fois vos premières expériences professionnelles effectuées, l'intitulé de votre diplôme ne sera plus d'une très grande valeur ajoutée sur votre CV, alors que la formation que vous avez pu suivre vous permettra de bien réussir vos missions et donc de progresser dans votre carrière.

Bien cordialement.

Par **jhon**, le **16/06/2016** à **06:25**

j'entends ce que vous dîtes, mais il reste que justement pour le premier emploi cela compte (je souhaite devenir avocat). Par ailleurs, Nanterre a pour réputation d'être souvent en grève. Enfin j'aimerais savoir est ce que ces facultés ont un bon niveau d'enseignement?

Par **MrZoG69**, le **16/06/2016** à **10:41**

Bonjour,

Je maintiens qu'un employeur recherche avant tout les compétences du candidat et n'attache que peu d'importance au nom de l'université à côté de la dénomination de la formation que

vous avez suivi. S'il existe une grille de salaires différenciés selon que le candidat sorte d'une école de commerce ou d'une université, il n'y a à ma connaissance pas de traitement différent selon l'université d'origine. Excepté le bénéfice du réseau du Master 2 que vous avez suivi (ce qui n'est pas négligeable), la faculté dans laquelle vous avez été formé n'a aucune importance.
Si votre question avait porté sur deux formations équivalentes, j'aurais pu vous conseiller de vous intéresser à ce que sont devenus les anciens à la sortie et de voir si leurs carrières vous attirent.
De surcroît, si vous souhaitez devenir avocat, l'activité n'est pas du tout la même selon que vous êtes pénaliste ou affairiste.

Bien cordialement.

Par **cam94**, le **16/06/2016** à **11:11**

"Nanterre a pour réputation d'être souvent en grève"

J'y ai étudié pendant quatre ans et je ne l'ai pas spécialement remarqué. En tout cas, je suis très satisfaite de l'enseignement là-bas. Et pour le reste, je suis d'accord avec ce qui a été dit dans le message précédent :)

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés